

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 10 novembre 2020**

**Date de la convocation : 04/11/2020**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Philippe MARION, Mme Virginie OSTOJIC, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Lévon SAKOUNTS, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Evelyne ZIBOURA.

**Ont donné pouvoir** : M. Patrick CURTAUD à Mme Maryline SILVESTRE, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Jacques BOYER, Mme Anny GELAS à Mme Annie DUTRON, M. Jean-Claude LUCIANO à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER, M. Daniel PARAIRE à M. Lévon SAKOUNTS, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Sophie PORNET, M. Jean-Paul PHILY à Mme Martine FAÏTA, Mme Dominique ROUX à M. Erwann BINET, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

**Absents suppléés** : M. Guy MARTINET représenté par sa suppléante Mme Nathalie JOURNOUD, M. Thierry SALLANDRE représenté par sa suppléante Mme Joëlle PAOLUCCI, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

**Absent** : M. Malik MAOUCHE.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick GUICHARD.

---

**OBJET** : **ASSAINISSEMENT** : Rapport sur le prix et la qualité de service 2019 des systèmes d'assainissement de Vienne Condrieu Agglomération

**Rapporteur** : Alain CLERC

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Dans un souci de transparence et d'information des usagers dans la gestion des services publics locaux, la loi n°95-101 du 2 février 1995 prévoit l'obligation de la publication annuelle d'un rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement.

Par ailleurs, le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 introduit des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc) et financiers (tarif, dette, investissement), qui doivent figurer dans le rapport annuel.

Un seul rapport est présenté, celui-ci regroupe l'ensemble des informations relatives aux 7 systèmes d'assainissement gérés par Vienne Condrieu Agglomération :

- Système d'assainissement de la station d'épuration de Vienne Sud

- Système d'assainissement de la station d'épuration de Chasse sur Rhône
- Système d'assainissement de la station d'épuration d'Eyzin-Pinet
- Système d'assainissement de la station d'épuration des Côtes d'Arey
- Système d'assainissement de la station d'épuration de Longes
- Système d'assainissement de la station d'épuration de les Haies

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2224-5,

VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 2 novembre 2020,

VU le rapport annuel des systèmes d'assainissement de Vienne Condrieu Agglomération au titre de l'année 2019,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :**

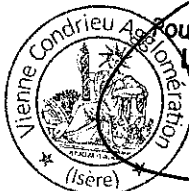
**PREND ACTE** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité de service 2019 des systèmes d'assainissement de Vienne Condrieu Agglomération.

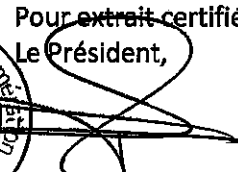
**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

**Conseil Communautaire du 10 novembre 2020**

Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le 13 NOV. 2020  
et a été publiée le 13 NOV. 2020

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
**Samuel RIBLIER**



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,  
  
**Thierry KOVACS**

